

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 26 septembre 2011**  
~~~~~

**CONSTRUCTION DE LA HALLE D'EXPOSITION DE LA VALLÉE DE L'HÉRAULT
LANCEMENT D'UN CONCOURS DE MAÎTRISE D'OEUVRE.**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 26 septembre 2011 à 18h00 à la Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la Communauté de communes

Etaient présents ou représentés :

M. Philippe SALASC, M. Jean-Pierre VANRUYSKENSVELDE, M. Jérôme CASSEVILLE, M. Georges PIERRUGUES, M. Michel SAINTPIERRE, M. Maurice DEJEAN, M. Jean-Marcel JOVER, M. Christian LASSALVY, Mme Sylvie CONTRERAS, Mme Maguelonne SUQUET, M. René GOMEZ, M. Robert POUJOL, Mme Marie-Claude BEDES, M. Gérard CABELLO, M. Jean-Pierre DURET, M. Claude CARCELLER, M. Bernard JEREZ, M. Cyrille CADARS, M. Louis VILLARET, M. Jacques DONNADIEU, Mme Martine BONNET, M. Bernard DOUYSSSET, M. Jean-Pierre PECHIN, M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. Franck DELPLACE, M. Michel COUSTOL, M. Robert SIEGEL, Mme Agnès CONSTANT, Mme Fabienne GALVEZ, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Jacky GALABRUN, M. Eric PALOC, Mme Catherine JOSIEN, Mme Florence QUINONERO, M. Jean-Claude MARC -Mme Claudine DELERIS suppléant de Mme Anne-Marie DEJEAN, M. Armando COSTA FARIA suppléant de M. Frédéric GREZES, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND, M. Claude DESTAND suppléant de M. Jean-François RUIZ, M. Jean-Claude CROS suppléant de M. BOUDES Jean-Pierre.

Procurations :

M. Eric CORBEAU à M. Gérard CABELLO, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC à M. Bernard DOUYSSSET

Excusés :

M. Jean-François CADILHAC, M. André YVANEZ

Absents :

M. Didier LAMONT

Quorum : 23	Présents : 40	Votants : 42	Pour 38 Contre 3 Abstention 1
-------------	---------------	--------------	-------------------------------------

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 52 14-1

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

Vu que le périmètre foncier du projet qui est inscrit en zone d'aménagement différé par une délibération de la Communauté de commune du 21/02/2011 et la déclaration d'utilité publique par une délibération en date du 26/09/2011,

Vu que les crédits sont inscrits au BP2011, opération 1038.

Vu que depuis 2006, les élus de la Communauté de communes ont réfléchi aux modalités d'organisation et de développement de manifestations économiques, culturelles et sportives, ayant abouti à la volonté de créer sur la commune de Gignac une halle d'exposition qui répondrait à des besoins d'animations économiques et culturelles du territoire, pour y accueillir des manifestations variées, Vu les articles 38, 70 et 74 du Code des marchés publics qui prévoient le lancement d'une procédure de concours pour la désignation du maître d'œuvre,

Considérant que la réalisation d'un tel programme comprendrait la construction d'une halle d'exposition d'une surface de 4 000m² environ,

Considérant que les espaces extérieurs comprendraient des espaces d'animation et d'activités, des espaces de stationnement et d'aménagements paysagers,

Considérant que la mission de maîtrise d'œuvre comprendra les missions Esquisse, Avant projet, Projet et études d'exécution, Assistance aux Contrats de Travaux, Direction de l'Exécution des Travaux et Assistance aux Opérations de Réception,

Considérant que la procédure de concours restreint permettra de sélectionner 3 candidats au minimum auxquels il sera demandé de produire une esquisse d'aménagement correspondant au cahier des charges et au programme fonctionnel arrêtés dans le dossier de consultation,

Considérant qu'une prime de 25 000 € HT sera attribuée à chaque équipe ayant participé à la production d'une esquisse,

Considérant que le jury de concours analysera de manière anonyme les projets, avant de proposer un classement au Président et au Conseil communautaire.

**Le Conseil communautaire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à la majorité des suffrages exprimés avec trois voix contre et une abstention :

- ✂ de valider le contenu du programme d'aménagement de la halle d'exposition de la vallée de l'Hérault sur la commune de Gignac dont le montant estimatif est évalué à 8 000 000€ pour les bâtiments et à 1 600 000 € pour les aménagements extérieurs,
- ✂ de valider le lancement d'une procédure de concours pour la désignation de la maîtrise d'œuvre chargée de l'aménagement des terrains et de la construction du bâtiment
- ✂ d'autoriser Monsieur le Président à lancer la consultation et à signer toutes les pièces afférentes à ce marché
- ✂ d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à la bonne réalisation de ce projet, en particulier les demandes de permis de construire au titre du Code de l'Urbanisme

Transmission au Représentant de l'Etat

N° 506 le

Publication le

Notification le

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE

Gignac, le

Le Président de la communauté de communes

Signé : Louis VILLARET

Le Président de la communauté de communes

